



Compte rendu du Conseil d'Administration

extraordinaire du mardi 16 décembre 2014

Ont été invités : les membres du bureau du CK et les adhérents CK engagés
+ les membres du CA élargi de l'AL

Ordre du jour

Réponse à l'Association Pont Caffino concernant l'augmentation de la participation du CK .

La feuille d'émargement a été remplie.

Présents : Adhérents CK : Christian MORICEAU, Rémy SIBIOUDE, Christian BRANGER, Frédérick FARGES, David RAVACHE, Valérie SIBIOUDE, Nicolas COUPRIE,

CA ALCT : Annie-Claude RENAUDIN, Guy MARTIN, Cécile OLLIVIER, Dominin HERBRETEAU, Yves ROUTIER, Jean-Michel RADIGOIS, Evelyn CORMERAIS, Françoise SIMON.

Excusés : Marité RADIGOIS, Evelyne SIBIOUDE, Emile BOULIGAND.

Rappel des faits et présentation de la situation actuelle par Françoise :

Pourquoi avoir réuni CA et Canoë-kayak ? Pour rappeler la situation et en discuter ensemble Puis le CK votera et le CA entérinera ce choix et le soutiendra.

L'Association Pont Caffino demande que soient à la charge de Château-Thébaud, mairie + club la somme de 5000€. Il y a eu accord de principe avec la mairie pour partager en 2 parts égales. La mairie doit en parler en commission demain mercredi 17/12. Il serait souhaitable de pouvoir lui dire ce que le club, quant à lui, a décidé.

Il s'agit d'actualiser la convention qui comprendra : participation aux frais de fonctionnement, utilisation du parc et des locaux, pourcentage sur les recettes de location.. Cette somme sera fixée pour 3 ans.

L'heure n'est plus à la négociation avec l'Asso Pont Caff. Si négociation il devait y avoir, ce serait éventuellement avec la mairie.

Deux questions seront soumises au vote en fin de séance :

1. Acceptez-vous que le montant de la participation de l'ALCK soit fixée à 2500€ et entre dans la convention de 2015-2018 avec mention du détail de ce que cela comporte ?

2. Pour l'exercice 2014, dans le cadre de la convention, la somme de 1500€ a été versée. Acceptez-vous une participation complémentaire pour l'exercice 2014. Et si oui, de combien ?

Débat.

Lors du courrier de 2012 l'Amicale s'était proposée pour être acteur au sein de l'association. Qu'en est-il ? La réponse a été négative. Il a été seulement proposé qu'il y ait 2 membres du CK

Débat sur la nouvelle activité VTT que l'Asso veut développer. Les avis divergent. De toutes façons, c'est leur gestion. Le club CK n'a pas à discuter les choix de l'association Pont Caffino.

L'Association Pont Caffino ne fonctionne pas réellement comme une association (AG sans membres extérieurs au CA, ...). Il faudra en parler avec Pascal Brochard. L'Amicale et tous les utilisateurs adhérents devraient être membres de cette association et avoir connaissance au moins en AG des projets et des choix.

Si on arrive à fonctionner en bons termes pendant 3 ans, il sera plus facile de faire admettre notre point de vue.

Christian annonce que "S'il n'y a pas de décision correcte de prise, il ne veut pas continuer."

La mairie ne mettra pas plus de 2500€ .la situation de compromis entre les deux parties serait le mieux pour une situation saine.

Vote:

Les questions sont soumises à l'Assemblée pour modification.

1) Acceptez vous que le montant de la participation du CK dans la convention passe à 2500€ à compter de 2015, avec mention du détail de ce que cela comporte. Oui ou Non.

2) Pour 2014, acceptez-vous une participation complémentaire. Oui ou Non. Si oui, de combien

Résultat du vote à bulletins secrets :

Question 1 : **6 oui pour 1 non**

Question 2 : **6 non et 1 oui (500€)**

L'augmentation de la convention est donc actée. Il n'y aura pas de supplément accordé pour 2014.

Françoise est chargée d'envoyer un courrier à Pascal BROCHARD avec Copie à M. le maire. Mise en forme ensemble du contenu de la lettre (qui circulera par courriel avant envoi) dont une nouvelle demande d'intégrer le CA de l'Association Pont-Caffino.

L'assemblée mandate Jean-Michel pour rapporter ce résultat demain aux membres de la commission municipale sports et culture.

Compte-rendu rédigé par

Vu, la présidente :

Marité RADIGOIS, secrétaire adjointe chargée des Comptes-rendus, à partir des notes de Cécile Ollivier.

Françoise SIMON